

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

## **PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU**

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu tenue à la sacristie de l'église, le lundi 4 juin deux mille dix-huit à dix-neuf heures trente.

Sont présents : M. Robert Beauchamp, maire  
Mme Marguerite Desrosiers, conseillère no 1  
M. Arthur Ouellet, conseiller no 2  
M. Pascal Bernier, conseiller no 3  
Mme Karyne Messier Lambert, conseillère no 4  
M. Gilles Bernier, conseiller no 5  
M. Roger Couture, conseiller no 6

Est absent :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire  
Robert Beauchamp.

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19h30 par M. Robert Beauchamp, maire, de Saint-Marcel-de-Richelieu, Julie Hébert, faisant fonction de secrétaire.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**18-06-98**

Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par monsieur Pascal Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en modifiant les sujets suivants :

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**18-06-99**

Considérant que chacun des membres du conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2018, il est proposé par monsieur Arthur Ouellet, appuyé par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'il soit approuvé et qu'il soit signé.

### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Robert Beauchamp, maire, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

### **5. ADMINISTRATION ET FINANCES :**

#### **5.1 RAPPORT DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport mensuel se rapportant à la délégation de compétence.

- Les salaires payés pour le mois de mai 2018 se chiffrent à 7 120,83 \$
- Les factures payées durant le mois de mai 2018 se chiffrent à 7 169,09\$

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

## 5.2 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

**18-06-100**

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes à payer en date du 31 mai 2018 au montant de 128 563,01 \$.

Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par madame Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale d'en effectuer le paiement.

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses inscrites sur la liste des comptes.

---

Julie Hébert

## 5.3 REMBOURSEMENT DE DÉPENSES DU MAIRE

**18-06-101**

Il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par monsieur Pascal Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense pour les frais de déplacements du mois de mai 2018 de monsieur le maire Robert Beauchamp au coût de 51,80\$.

## 5.4 RAPPORT DU MAIRE

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, monsieur le maire Robert Beauchamp a préparé un rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de la municipalité. Il en fait la lecture.

Celui-ci sera publié sur le site web, ainsi qu'une copie sera distribuée à toutes les portes.

## 5.5 ENTENTE INTERMUNICIPALE-GESTION DOCUMENTAIRE ET ARCHIVISTIQUE

**18-06-102**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 17-06-173 adoptée par le conseil de la MRC des Maskoutains le 14 juin 2017, à l'effet de mettre sur pied un service d'acquisition de logiciel pour la gestion documentaire et archivistique pour les municipalités membres de la Partie 2;

CONSIDÉRANT que ce service est destiné aux municipalités de la Partie 2 de la MRC des Maskoutains désireuses de se doter du logiciel de gestion documentaire utilisé par la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu souhaite acquérir, par le biais du service d'acquisition de logiciel pour la gestion documentaire et archivistique, le logiciel proposé par la MRC des Maskoutains, soit le logiciel Ultima de la compagnie Solutions de gestion intégrée (CGI) inc., et que le logiciel soit hébergé sur le serveur dédié à cet effet à la MRC des Maskoutains;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier,  
Appuyé par monsieur Roger Couture  
et adopté à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu:

ACQUIERT, par le biais du service d'acquisition de logiciel pour la gestion documentaire et archivistique de la MRC des Maskoutains, le logiciel Ultima de la compagnie Solutions de gestion intégrée (CGI) inc.; et

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

AUTORISE l'hébergement dudit logiciel sur le serveur dédié, à cet effet, à la MRC des Maskoutains; et

S'ENGAGE à payer à la MRC des Maskoutains pour la quote-part et les frais promis au Règlement numéro 17-500 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts de la Partie 2 (Administration, évaluation, pacte rural, urbanisme) et de leur paiement par les municipalités pour l'exercice financier 2018 et modifié par le Règlement numéro 18-513 modifiant le Règlement numéro 17-500 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts de la Partie 2 (Administration, évaluation, pacte rural, urbanisme) et de leur paiement par les municipalités pour l'exercice financier 2018;

Par la suite, S'ENGAGE, tant que Saint-Marcel-de-Richelieu utilisera le logiciel de gestion documentaire et archivistique d'Ultima de la compagnie Solutions de gestion intégrée (CGI) inc. et que la MRC des Maskoutains offrira ce service, à payer à cette dernière les frais et honoraires inhérents à la mise à jour et à l'entretien de ce logiciel qui seront établis, d'année en année, par le biais de l'établissement des quotes-parts de la Partie 2 (Administration, évaluation, pacte rural, urbanisme) ou d'un règlement de tarification alors en vigueur.

Cette résolution est conditionnelle à la rencontre de jeudi le 7 juin 2018.

## 5.6 CONGRÈS FQM 2018- DU 20 AU 22 SEPTEMBRE

La directrice générale distribue la programmation du congrès FQM 2018 aux participants.

## 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE :

### 6.1 PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE-ENTENTE INTERMUNICIPALE

**18-06-103** Considérant la réception de la résolution #18-05-70: Plan de sécurité civile-Entente intermunicipale venant de la Municipalité de Saint-Louis;

Considérant le manque de ressources humaines et matérielles lors de situation d'urgence;

Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par monsieur Arthur Ouellet et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de montrer leur intérêt envers l'élaboration d'une entente dans le cadre des procédures de mesures d'urgences avec les municipalités de Saint-Louis et ou toute autre municipalité ayant intérêt à se joindre à cette entente.

### 6.2 POLITIQUE DE SÉCURITÉ CIVILE

**18-06-104** Il est proposé par madame Karyne Messier Lambert, appuyée par monsieur Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'élaborer une politique en sécurité civile pour venir en complément au plan de sécurité civile de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu.

### 6.3 ENTENTE AVEC SURVI-MOBILE

**18-06-105** Considérant une période d'essai de un an avec l'application de Survi-Mobile;

Considérant que la période d'essai va prendre fin très prochainement;

Il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par monsieur Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission 100-248 offerte par Cauca avec l'application Survi-Mobile pour les 14 pompiers de la caserne de Saint-Marcel-de-Richelieu pour ce qui est des frais mensuels, mais sans les équipements. Les frais mensuels d'abonnement seront pris à même le budget.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

### 6.4 RÉSOLUTION #2018-05-07: SERVICE DES INCENDIES-POURSUIVE DE L'ÉTUDE DE REGROUPEMENT DES CASERNES -DÉCISION (MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUVILLE)

La municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a pris la décision de mettre fin à l'étude de regroupement avec les parties concernées.

### 6.5 ENTENTE INTERMUNICIPALE SERVICE DE DÉSINCARCÉRATION ACHAT DES PINCES-ADJUDICATION DU CONTRAT

**18-06-106**

Considérant que la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, Saint-Jude, Saint-Marcel-de-Richelieu, la Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue et la Ville de Saint-Ours ont signé une entente intermunicipale afin d'offrir les services de désincarcération sur l'ensemble de leur territoire;

Considérant que suite à une réunion des parties à l'entente, qui a eu lieu à St-Jude le 7 décembre 2017, il fut décidé de recommander à nos conseils municipaux et à notre régie municipale d'autoriser qu'un appel d'offre soit lancée le plus tôt possible afin d'acquérir l'équipement complet des pinces de désincarcération;

Considérant qu'un appel d'offre sur invitation avec système d'évaluation par pondération a été fait;

Considérant qu'un comité de sélection s'est réuni et a déposé son rapport au conseil;

Considérant que ces coûts seront partagés selon les termes de l'entente intermunicipale;

En conséquence,  
Sur la proposition de monsieur Roger Couture  
Appuyé par monsieur Gilles Bernier  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De retenir les services de la compagnie Aréo-Feu pour la fourniture et la livraison d'outils de désincarcération pour un montant de 34 932, 25\$, taxes incluses.

De répartir les frais d'achat entre les municipalités membres de l'entente intermunicipale.

Cette résolution d'achat est conditionnelle à l'achat des équipements par l'ensemble des municipalités membres de l'entente.

### 6.6 RÉSOLUTION #2018-05-137: ENTENTE INTERMUNICIPALE SERVICE DE DÉSINCARCÉRATION ACHAT DES PINCES-ADJUDICATION DU CONTRAT (MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE)

La municipalité de Saint-Jude accepte le contrat d'achat des pinces de désincarcération et procédera à l'achat.

### 6.7 RÉSOLUTION #18-28: ENTENTE INTERMUNICIPALE SERVICE DE DÉSINCARCÉRATION ACHAT DES PINCES-ADJUDICATION DU CONTRAT (RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE LOUIS-AIMÉ-MASSUE)

La Régie Intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue accepte le contrat d'achat des pinces de désincarcération et accepte la dépense selon la proportion établi dans l'entente.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

## 6.8 PRÉSENCE D'OURS-INFORMATION DE LA FAUNE

La directrice générale et l'inspecteur municipal informe des derniers événements.

## 6.9 MAINTIEN ET PRÉSERVATION DES LIVRES

**18-06-107**

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par monsieur Arthur Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser madame Nicole Beauchamp à facturer les citoyens qui abîment les livres appartenant à la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu. Le coût facturé sera composé du prix du livre à l'achat plus des frais administratifs.

## 7. TRANSPORT ROUTIER :

### 7.1 DEMANDE DE SUBVENTION PROGRAMME DISCRÉTIONNAIRE DU DÉPUTÉ

**18-06-108**

Considérant que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu effectuera des travaux de pavage du Rang de l'Église Nord pour un montant environ de 200 000\$;

En conséquence, il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par monsieur Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander une subvention de 20 000\$ dans le cadre du programme discrétionnaire du député pour l'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM).

### 7.2 PAVAGE DU 4E RANG NORD

La directrice générale informe de l'avancement du projet.

## 8. HYGIÈNE DU MILIEU :

### 8.1 MISE À NIVEAU DES SUPPRESSEURS (20 000 HEURES)

**18-06-109**

Il est proposé par monsieur Roger Couture, appuyé par monsieur Arthur Ouellet et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à l'inspecteur municipal de demander des soumissions pour la mise à niveau des suppresseurs.

## 9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME :

### 9.1 RAPPORT INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment pour le mois de mai 2018. Aucun avis d'infraction n'a été donné. Aucune plainte n'a été reçue.

Deux (2) permis ont été émis. Un (1) permis de construction et un (1) permis de travaux de géothermie pour un montant total des travaux estimés à 1 000\$.

### 9.2 RÈGLEMENT #18-428-RÉSOLUTION D'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ CONCERNANT LES DISPOSITIONS APPLICABLES DANS LES ZONES POTENTIELLEMENT EXPOSÉES AUX GLISSEMENTS DE TERRAIN

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

18-06-110

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains a été modifié afin d'y intégrer de nouvelles dispositions applicables dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la loi, toute municipalité concernée par lesdites modifications doit adopter tout règlement visant à assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cas d'un règlement de concordance celui-ci n'est pas assujéti à l'approbation des personnes habiles à voter ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par monsieur Arthur Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE le conseil adopte, lors de la séance du 5 juin 2018, le projet de règlement numéro 18-428 intitulé «Règlement modifiant le règlement d'urbanisme afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant les dispositions applicables dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain»;**

QU' une assemblée de consultation soit tenue mardi, le 3 juillet 2018 à 19 h au lieu habituel des séances du conseil, soit au 126, rue de l'Église, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

9.3 AVIS DE MOTION: RÈGLEMENT #18-428 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ CONCERNANT LES DISPOSITIONS APPLICABLES DANS LES ZONES POTENTIELLEMENT EXPOSÉES AUX GLISSEMENTS DE TERRAIN

Avis de motion est donné par monsieur Roger Couture, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 18-428 modifiant le règlement d'urbanisme.

L'objet de ce règlement est d'apporter les modifications requises au règlement d'urbanisme afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains concernant les dispositions applicables dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain. Puisqu'une copie du projet de règlement a été distribuée à tous les membres du conseil, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement le mois prochain.

9.4 RÉUNION DE TRAVAIL POUR RÈGLEMENTATION MUNICIPALE

Le conseil ne donne pas suite au sujet.

## 10. LOISIRS ET CULTURE :

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

## 10.1 RAPPORT COMITÉ DES LOISIRS

Le montage du journal continu. La date de sortie devrait être le 15 juin.

Le vélo décoratif a été installé vis-à-vis le parc pour une meilleure visibilité des cyclistes et citoyens.

La ressource en loisirs, Laurie Deschamps, a donné sa démission auprès des parties de l'entente intermunicipale en loisirs.

## 10.2 RÉSOLUTION #2018-05-066: ENTENTE DE PARTAGE DE LA RESSOURCE EN LOISIR (MUNICIPALITÉ DE MASSUEVILLE)

La Municipalité de Massueville est ouverte à toute nouvelle entente avec la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu et les autres parties de l'entente.

## 11. POINT D'INFORMATION :

- 11.1 Accusé réception du MTMDDET de la résolution concernant la fermeture de la route Martin
- 11.2 Résolution #18-04-116: Règlement #18-508 modifiant le règlement #17-503 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts de la Partie 8(Service d'ingénierie) et de leur paiement par les municipalités pour l'exercice financier 2018-Adoption (MRC des Maskoutains)
- 11.3 Résolution #18-04-117: Règlement #18-509 modifiant le règlement #03-128 relatif au schéma d'aménagement révisé (Distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en milieu agricole et corrections techniques)-Adoption (MRC des Maskoutains)
- 11.4 Résolution #18-04-118: Règlement #18-513 modifiant le règlement #17-500 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts de la Partie 2 (Administration, évaluation, pacte rural, urbanisme) et de leur paiement par les municipalités pour l'exercice financier 2018-Adoption (MRC des Maskoutains)

## 12. SUJET DIVERS

## 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Robert Beauchamp, maire, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

## 14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**18-06-111**

Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par monsieur Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 22h50.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directrice générale